



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cadres

Question écrite n° 73951

Texte de la question

Mme Brigitte Douay souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les revendications exprimées par les cadres supérieurs du centre hospitalier de Cambrai concernant leur statut. Ces professionnels demandent une révision à la hausse des indices des échelons 4, 5 et 6, la non-application de la circulaire de 1989 relative au reclassement, la reconnaissance de la catégorie A en ce qui concerne la retraite, le maintien de la totalité de l'ancienneté dans le grade et dans l'échelon. En outre, ils souhaiteraient une grille indiciaire bien différenciée de celle des cadres de santé avec le premier indice brut du 2e grade (cadres supérieurs de santé) équivalent au dernier indice brut du 1er grade (cadres de santé), ainsi qu'une évolution indiciaire continue tout le long de la carrière. En conséquence, elle souhaite connaître la position du Gouvernement sur ces différents points, pour qu'une réponse adaptée puisse être apportée à ses interlocuteurs qui sont très attachés à leur établissement et à leur mission de service public.

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Douay](#)

Circonscription : Nord (18^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73951

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1374